



Fiche de Données de Sécurité

Aqua Ammonia 28-30%



1. Identification

Nom du produit	Aqua Ammonia 28-30%
Code du produit	N/A
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Fertilisant, agent neutralisant industriel, nettoyants ménagers. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 www.sylvite.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Eau	7732-18-5	70 - 72 %
Ammoniac	7664-41-7	28 - 30 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche à moins d'utiliser un dispositif de protection buccale. Consulter un médecin immédiatement.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Mettre des compresses humides sur les brûlures. Consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des brûlures à la peau et des dommages aux yeux. Peut causer une sévère irritation et des brûlures aux voies respiratoires.
Note au médecin	Pour des expositions graves, surveiller l'apparition différée d'un oedème pulmonaire. Une surveillance médicale est nécessaire au moins 48 heures après un accident. Pour les brûlures sévères, obtenez immédiatement des soins médicaux, surveillez la respiration et traitez pour les chocs.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂).
Dangers spécifiques du produit	Le contact avec des agents oxydants peut causer un feu et/ou une explosion. Le risque d'incendie provoqué par l'ammoniac est relativement faible; il doit être mis en contact avec des matériaux ou une surface ayant une température de 651 °C avant de s'enflammer de lui-même.
Équipements de	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial

protection spéciaux	complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel





Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Restreindre l'accès des lieux jusqu'au nettoyage complet. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Construire des barrières (digues, lagunes) pour contenir les eaux de ruissellement en vue de leur récupération, de leur neutralisation ou de leur élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Signalez les déversements importants aux autorités environnementales gouvernementales (Limites de 5L ou 5Kg pour les rapports).

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. NE PAS inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols et assurez-vous de les garder sous les valeurs limites d'exposition. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver selon la réglementation locale, dans un contenant clairement identifiées et conçues pour l'ammoniac (généralement en acier). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	<25° C (77° F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Ammoniac : 300 ppm.		
Ammoniac	VECD	35 ppm	ACGIH , BC, ON
		35 ppm	RSST
		35 ppm	NIOSH
	VEMP (8h)	25 ppm	ACGIH , BC, ON
		25 ppm	RSST
		25 ppm	NIOSH

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de gaz sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants en caoutchouc butyle ou en nitrile. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni d'un masque complet muni de cartouches pour l'ammoniac pour des concentrations allant jusqu'à 250 ppm d'ammoniac. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé, porter tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant à la demande ou tout autre fonctionnant à surpression (pression positive).
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.
    <p>Combinaison de protection chimique Lunettes anti-éclaboussures Écran facial Gants de nitrile</p>	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	16 à 25%
Odeur	Odeur irritante et âcre	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	2 à 5 ppm	Température d'auto-inflammation	651 °C (1203.8 °F)
pH	12	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	-90 à -37 °C (-130 à -34.6 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-90 à -37 °C (-130 à -34.6 °F)	Densité de vapeur	0.6 (Air = 1)
Point d'ébullition	23 à 48 °C (73.4 à 118.4 °F)	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.		N.Dis.

		Température de décomposition	
Tension de vapeur	25.86 à 75.84kPa (194 à 568.8 mm Hg) @ 15°C (59°F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit attaquera le cuivre, l'étain, le zinc et leurs alliages; certaines formes de caoutchouc, des matières plastiques et des revêtements. Réagit avec les acides et produit de la chaleur. Le contact avec des agents oxydants peut causer un feu et/ou une explosion.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les températures au delà de 49 °C.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, halogènes, les gaz qui entretiennent la combustion tels que: chlore, fluor, bioxyde d'azote, oxyde nitreux, tétroxyde d'azote, oxygène et air comprimé; les acides forts (l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Ammoniac Ingestion 350 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2000 ppm/4h Rat CL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie cutanée	Peut causer une sévère irritation et des brûlures à la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin : L'application d'une solution aqueuse 20% d'ammoniac sur la peau pour 5 min; Corrosif. La gravité est généralement déterminée par la concentration de la solution et la durée de contact.
	Voie respiratoire	Peut causer une sévère irritation et des brûlures aux voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.

	<p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Les voies respiratoires.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.


12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	0.24-3.44 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Poisson - Crepet arlequin (Lepomis macrochirus), eau douce	CL50	0.26-2.97 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.16-1.09 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50	25 mg NH3 gas/L; 48hr (pH 8.2) (OECD SIDS)
Persistance	Peut persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	L'ammoniac gazeux réagit avec l'ozone, les radicaux hydroxyles, et l'oxygène atomique dans l'atmosphère. Lorsque l'ammoniac se solubilise dans l'eau dans les conditions normales (aérobie), il est rapidement transformé en nitrate par nitrification. Le pH de l'eau est augmenté par la présence d'ions ammonium, sous la forme de sels hydroxyde. Les bactéries transforment l'ammoniac en nitrates créant une demande biochimique en oxygène (DBO) de plusieurs jours après son introduction dans le milieu.		
Potentiel de bioaccumulation	L'ammoniac est incorporé à la chaîne alimentaire.		
Mobilité dans le sol	L'ammoniac est principalement présent dans l'eau et le sol sous forme de sels d'ammonium. Seule une petite quantité est sous la forme d'ammoniac gazeuse, laquelle peut s'évaporer dans l'atmosphère. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente.		
Autres effets nocifs	L'ammoniac gazeux est la cause principale de la toxicité dans les systèmes aquatiques. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Récupérer les résidus comme engrais si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 2672
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIAC EN SOLUTION
Dangers environnementaux	Polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 8
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>154</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 2672. AMMONIAC EN SOLUTION. Classe 8, GE III. Programmes d'urgence (EmS-No) F-A, S-B
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 2672. AMMONIAC EN SOLUTION. Classe 8, GE III.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Eau	7732-18-5		X		
Ammoniac	7664-41-7	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Eau	7732-18-5	X								
Ammoniac	7664-41-7	X	X		X			X	X	

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

SIMDUT 1988



E

Classe E : Matières corrosives

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date
(AAAA-MM-JJ)

Sylvite 2018-02-19

Version

01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- Ammonia, The Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, RTECS #: BO0875000.
- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.